

COMMUNE DE FLETRE – Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018

REUNION DU CONSEIL DU 29 MARS 2018

Présents : Marie-Thérèse Ricour, Philippe Masquelier, Louis Dubruque, Sébastien Monsimert, Bénédicte Brioul, Didier Godderis, Sébastien Verbèke, Bruno Cousin

Excusés : Stéphane Crévits, Cynthia Cocart, Eveline Wicart, Alexandre Meunier a donné procuration à Philippe Masquelier, Laurent Wartelle a donné procuration à Louis Dubruque.

Secrétaire de Séance : Sébastien Monsimert

I-ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 JANVIER

Le procès verbal ne fait l'objet d'aucune remarque

II- COMPTE ADMINISTRATIF

Budget voté à l'unanimité

III- COMPTE DE GESTION

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion et déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

IV- TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Madame le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de maintenir pour 2018 les mêmes taux qu'en 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation.....	9,85 %
- Taxe Foncière (Bâti).....	11,37 %
- Taxe Foncière (Non Bâti).....	39,18 %

V-AFFECTATION DE L'EXCEDENT CUMULE EN SECTION D'INVESTISSEMENT ET EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2017 de la Commune dégageant un déficit cumulé en section d'investissement de 39465,34€, des restes à réaliser en dépenses de 191896,25€ et des restes à réaliser en recettes de 80717,94€ et un excédent cumulé en section de fonctionnement de 345731,73€, le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'affecter à :

- article 002 : 195088,08€ d'excédent de fonctionnement reporté
- article 1068 : 150643,65€ en recette d'investissement reporté

Ces sommes seront reprises au Budget Primitif 2018

VI-BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2018 à l'unanimité

VII- ACCORD DEFINITIF POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC DES RUES DU CALVAIRE, JACQUES DE MEYERE ET RUE DE LA HOUBLONNIERE

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 1966 portant création du SIECF

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant sur les nouveaux statuts du SIECF

Vu les délibérations du SIECF en date du 20 octobre 2015,

Madame le Maire de la commune de Flêtre rappelle que la commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple, la commune adhère notamment à la compétence éclairage public investissement.

Ensuite, Madame le Maire rappelle que la Commune a sollicité le SIECF pour la réalisation de travaux rue du Calvaire, rue J. Demeyere et rue de la Houblonnière

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF.

Ces travaux sont estimés de manière prévisionnelle à 75 384.20 € H.T.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve définitivement le projet exposé dans présente délibération, le montant total des travaux ne dépassera pas le montant prévisionnel annoncé ci-dessus, Sollicite le SIECF pour un étalement de la participation sur 5 exercices comptables, Précise que la participation sera fiscalisée

Autorise Madame le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président du SIECF relative à la réalisation de ces travaux et à leur prise en charge et note que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la Communauté de Communes.

VII- DIVERS

Madame le Maire informe que la date retenue pour l'inauguration de la salle des sports est le 1^{er} juin à 16 heures.

La société Orange a contacté la mairie en vue d'augmenter la capacité du réseau Mobile. Différentes hypothèses seront étudiées pour la pose des relais.

Il a été présenté également la possibilité de mettre en place un réseau d'alerte auprès des habitants volontaires par SMS, un avis favorable est émis pour poursuivre les démarches en ce sens.

Suite à une réunion à la Brigade de Gendarmerie de Bailleul il a été évoqué la possibilité en association avec la Commune de Méteren et évidemment en partenariat avec la Gendarmerie de mettre en place une vidéo protection dès la sortie 12 de l'autoroute et le long de la RD 933 traversant notre commune.

Les conseillers ont décidé de ne pas remplacer les bornes d'éclairage du bas du lotissement « Les Prés de Flêtre »

